

Arrivée Intelli^{MC} CIBC – Modalités

Partie A : Dispositions générales

1. **Champ d'application** : Les présentes Modalités, qui peuvent être modifiées à l'occasion, régissent votre utilisation du Portail sécurisé et s'appliquent lorsque vous accédez aux Services, ou que vous les utilisez, peu importe la technologie utilisée. Sous réserve de l'article 2, les présentes Modalités remplacent toutes les ententes précédentes conclues entre vous et nous relativement à votre utilisation du Portail sécurisé, du Site Web et des Services.
2. **Autres ententes** : Les présentes Modalités complètent toutes les autres ententes écrites actuelles et ultérieures que vous avez conclues avec nous de même que toutes les modalités, conditions ou mentions juridiques indiquées sur notre Site Web. Par exemple, il existe diverses modalités, conditions et mentions juridiques supplémentaires dans d'autres ententes qui régissent votre utilisation des Services. En cas de divergence entre une condition des présentes Modalités et de toute autre entente écrite, la condition de l'autre entente s'appliquera dans la mesure nécessaire pour résoudre cette divergence.
3. **Modification des présentes Modalités** : Nous pouvons proposer de modifier, de façon permanente ou temporaire, n'importe laquelle des conditions ou modalités (y compris les honoraires, les débours ou les autres montants que vous devez payer, le cas échéant), ou de remplacer les présentes Modalités par une autre entente, en tout temps. Nous vous donnerons un préavis écrit de la modification proposée et vous fournirons tout autre renseignement requis par la loi au moins 30 jours avant la prise d'effet de la modification mentionnée dans le préavis. Vous pouvez refuser la modification en fermant votre Compte préalable à l'arrivée et en cessant d'utiliser le Portail sécurisé avant la date d'entrée en vigueur indiquée dans le préavis. Nous vous aviserons des changements apportés aux présentes Modalités en utilisant les moyens permis par les lois applicables, y compris l'envoi d'un avis électronique. Vous pouvez obtenir un exemplaire des Modalités en vigueur en vous rendant sur le Site Web www.cibc.com/mentionsjuridiques.
4. **Interprétation** : Les termes commençant par une majuscule qui sont utilisés dans les présentes Modalités sont définis à l'article 38 ci-après.

Partie B : Modalités générales

5. **Admissibilité** : Arrivée Intelli CIBC est offerte aux nouveaux arrivants qui n'ont aucune relation bancaire avec la Banque CIBC et qui sont autorisés à venir au Canada à titre de résident permanent, de travailleur étranger muni d'un permis de travail valide pendant au moins 12 mois ou d'étudiant étranger. Les demandeurs doivent également satisfaire aux critères d'admissibilité suivants :
 - a) Vous devez être majeur dans la province où vous prévoyez de résider;
 - b) Le Compte préalable à l'arrivée que vous ouvrez ne doit être utilisé qu'à vos propres fins (c'est-à-dire qu'il ne doit pas être utilisé par un ami, un membre de votre famille ou toute autre personne, ni au profit de l'une de ces personnes);
 - c) Vous devez prévoir de venir au Canada dans les 12 mois suivant l'ouverture du Compte préalable à l'arrivée;
 - d) Vous devez être résident d'un Pays admissible.
6. **Ouverture et fermeture du Compte préalable à l'arrivée** :
 - a) Une fois que nous aurons reçu et approuvé votre demande d'inscription à Arrivée Intelli CIBC, un Compte préalable à l'arrivée sera ouvert à votre nom.
 - b) Vous ne pourrez effectuer qu'un seul paiement par câble vers le Compte préalable à l'arrivée. Des frais de paiement par câble entrant s'appliqueront. Pour plus de détails, veuillez consulter les [Ententes et informations relatives au compte de dépôt personnel CIBC](#). Toute autre opération sur le Compte préalable à l'arrivée est interdite. Aucun intérêt n'est cumulé sur le Compte préalable à l'arrivée.

Arrivée IntelliMC CIBC – Modalités

- c) Vous disposez de 12 mois à compter de la date d'ouverture du Compte préalable à l'arrivée pour visiter un Centre bancaire CIBC au Canada et achever votre Arrivée Intelli CIBC en transférant tous les fonds de votre Compte préalable à l'arrivée vers un nouveau compte CIBC. Les frais applicables à votre nouveau compte CIBC vous seront communiqués au moment où vous ouvrirez votre nouveau compte CIBC. Si, pour quelque raison que ce soit, votre nouveau compte CIBC n'est pas ouvert dans un centre bancaire CIBC au Canada dans les 12 mois suivant l'ouverture du Compte préalable à l'arrivée, votre Compte préalable à l'arrivée sera automatiquement fermé, et les fonds qui s'y trouvent vous seront retournés au moyen d'un paiement par câble dans le compte bancaire d'où ils provenaient initialement. Des frais associés au paiement par câble, au traitement et aux opérations de change s'appliqueront. Pour plus de détails, veuillez consulter l'article 16 ci-après ainsi que les Ententes et informations relatives au compte de dépôt personnel CIBC. D'autres banques peuvent également exiger des frais relativement au paiement par câble.
- d) Après votre arrivée au Canada, vous pouvez fermer votre Compte préalable à l'arrivée dans un centre bancaire CIBC au Canada avant l'expiration du délai de 12 mois suivant l'ouverture de ce compte. Sinon, vous pouvez résilier votre Compte préalable à l'arrivée conformément à l'article 8 ci-après.
- e) Pour ouvrir un nouveau compte CIBC après votre arrivée et achever votre Arrivée Intelli CIBC, vous devez visiter un centre bancaire CIBC au Canada et nous fournir ce qui suit :
 - i) votre consentement à l'ouverture d'un nouveau compte CIBC et votre accord à être lié par toutes les ententes qui régissent l'utilisation de ce compte;
 - ii) une preuve d'identité, qui doit être un passeport délivré par un gouvernement et comportant une photographie de vous-même; et
 - iii) une preuve d'adresse et de numéro de téléphone au Canada.

Après que vous avez fourni une preuve d'identité convenable, ainsi qu'une adresse et un numéro de téléphone au Canada, nous fermerons votre Compte préalable à l'arrivée et transférerons tous les fonds vers votre compte CIBC nouvellement ouvert. Nous n'ouvrons le nouveau compte CIBC qu'à votre nom.

7. **Déclaration de la résidence aux fins de l'impôt et du statut :** Comme l'exige la loi canadienne, vous déclarez que les renseignements sur la résidence aux fins de l'impôt et le statut de personne des États-Unis que vous nous fournissez au moment d'activer votre compte CIBC (y compris tout numéro d'identification aux fins de l'impôt) sont, au meilleur de vos connaissances, exacts et complets. Si l'un ou l'autre de ces renseignements est modifié, vous nous fournirez des renseignements à jour dans les 30 jours. Si vous omettez de fournir une autocertification acceptable de la résidence aux fins de l'impôt ou du statut de personne des États-Unis, les renseignements sur votre compte pourraient être déclarés à l'autorité fiscale compétente, et vous pourriez être passible d'une sanction en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

8. Résiliation du Compte préalable à l'arrivée :

- a) Vous pouvez ou nous pouvons mettre fin au Compte préalable à l'arrivée comme il est prévu dans les Ententes et informations relatives au compte de dépôt personnel CIBC. Nous ne pourrions être tenus responsables d'aucune Perte que vous pourriez subir découlant de la résiliation de votre Compte préalable à l'arrivée ou en lien avec celle-ci.
 - b) Si vous résiliez le Compte préalable à l'arrivée, nous ne le rouvrirons pas et vous n'aurez plus accès au Portail sécurisé. Les fonds déposés dans le Compte préalable à l'arrivée vous seront retournés par paiement par câble dans le compte bancaire d'où ils provenaient initialement. Des frais associés au paiement par câble, au traitement et aux opérations de change s'appliqueront. Pour plus de détails, veuillez consulter l'article 16 ci-après ainsi que les Ententes et informations relatives au compte de dépôt personnel CIBC. D'autres banques peuvent également exiger des frais relativement au paiement par câble.
9. **Frais d'Arrivée Intelli CIBC :** Il n'y a pas de frais pour faire une demande d'Arrivée Intelli CIBC. Toutefois, des frais s'appliquent au paiement par câble unique vers votre Compte préalable à l'arrivée, notamment les frais de paiement par câble entrant décrits dans les Ententes et informations relatives au compte de dépôt personnel CIBC. Votre banque locale, votre fournisseur de services de paiement ou vos autres institutions financières pourraient vous imposer des frais sur les paiements par câble effectués dans le cadre d'Arrivée Intelli CIBC. Ces frais vous incombent. Vous devez les payer séparément à votre banque locale, à votre fournisseur de services de paiement ou à votre autre institution financière.

10. **Renseignements fournis par Vous :** Vous êtes seul responsable de l'exactitude et de l'exhaustivité de l'ensemble des renseignements que vous nous fournissez sur le Portail sécurisé, ou d'une autre manière, relativement à Arrivée Intelli CIBC. Vous devez nous aviser sans délai de tout changement aux renseignements que vous nous avez fournis en communiquant avec nous au 1 902 420-2422. Vous reconnaissez et comprenez que vous êtes tenu de nous fournir des renseignements exacts, sans quoi le paiement par câble peut être retardé ou les fonds, retournés.

Partie C : Transferts de fonds et opérations de change

11. **Le transfert de vos fonds à la Banque CIBC :** Vous pouvez demander un paiement par câble uniquement dans le cadre d'Arrivée Intelli CIBC au moyen du Portail sécurisé.
12. **Paiement par câble unique :** Vous ne pouvez faire qu'un seul paiement par câble avant d'arriver au Canada. Votre banque locale, votre fournisseur de services de paiement ou vos autres institutions financières pourraient vous imposer des frais associés au paiement par câble, au traitement et aux opérations de change ou d'autres frais. Ces frais vous incombent. Vous devez les payer séparément à votre banque locale, à votre fournisseur de services de paiement ou à votre autre institution financière.
- a) Si vous envoyez un paiement par câble unique en dollars canadiens, vous devrez payer des frais de paiement par câble entrant. Pour plus de détails, veuillez consulter les Ententes et informations relatives au compte de dépôt personnel CIBC.
 - b) Si vous envoyez un paiement par câble unique en monnaie non canadienne et que votre paiement par câble est accepté par la Banque CIBC, des frais de paiement par câble entrant vous seront facturés, et vous reconnaissez que l'article 14 s'appliquera à l'égard de la conversion des fonds en monnaie canadienne. Pour plus de détails, veuillez consulter les Ententes et informations relatives au compte de dépôt personnel CIBC.
13. **Montant des fonds :** Il vous incombe de vous assurer que le paiement par câble unique est effectué pour le plein montant que vous avez l'intention d'avoir à votre arrivée au Canada et que le paiement satisfait aux exigences en matière d'immigration si vous avez l'intention d'utiliser le Compte préalable à l'arrivée pour démontrer au gouvernement canadien que vous avez les fonds requis.
14. **Conversion de devises :** Vous reconnaissez que, dans l'exécution de toute conversion de devises en votre nom, la Banque CIBC agira à titre de contrepartiste pour l'achat et la vente de devises. La Banque CIBC génère souvent des revenus fondés sur les écarts en raison de la différence entre les taux auxquels elle a acheté et vendu une devise. Elle établit ces taux à son entière discrétion au moment de la conversion, sans avoir à obtenir des taux qui limitent ces revenus fondés sur les écarts. Ces revenus fondés sur les écarts s'ajouteront aux frais de la Banque CIBC que vous devez payer de toute façon relativement au paiement par câble en question.
15. **Directives sur le paiement par câble :** Des directives sur le paiement par câble figureront sur le Portail sécurisé. Les fonds ne feront l'objet du paiement par câble qu'une fois votre demande d'Arrivée Intelli CIBC approuvée et votre Compte préalable à l'arrivée ouvert. Vous devez suivre les directives afin d'envoyer votre paiement par câble. Le paiement par câble doit être effectué à partir d'un compte à votre nom. Veuillez vous assurer d'avoir suffisamment de temps pour vous rendre à votre banque locale dès que possible une fois les directives sur le paiement par câble reçues. Nous ne pouvons être tenus responsables des Pertes que vous pourriez subir en lien avec votre incapacité à envoyer un paiement par câble. Avant d'arriver au Canada, veuillez vérifier que votre paiement par câble a été reçu par la Banque CIBC en vous connectant au Portail sécurisé et en y récupérant votre document de preuve de fonds.
16. **Fonds retournés et remboursés :** Si, pour quelque raison que ce soit, un paiement par câble vous est retourné ou remboursé, vous autorisez la Banque CIBC à débiter votre Compte préalable à l'arrivée afin que nous puissions transférer les fonds au moyen d'un paiement par câble dans le compte bancaire d'où ils provenaient et dans la même monnaie que celle dans laquelle ils avaient été reçus initialement. Votre banque locale, votre fournisseur de services de paiement ou vos autres institutions financières pourraient vous imposer des frais associés au paiement par câble, au traitement et aux opérations de change ou d'autres frais. Ces frais vous incombent. Vous devez les payer séparément à votre banque locale, à votre fournisseur de services de paiement ou à votre autre institution financière.
- a) Si votre paiement par câble unique a été effectué en dollars canadiens, des frais de 25 \$ vous seront facturés pour le paiement par câble retourné.
 - b) Si votre paiement par câble unique a été envoyé en monnaie non canadienne, des frais de 100 \$ pour le paiement par câble retourné vous seront facturés. Vous reconnaissez que l'article 14 s'appliquera à l'égard de la reconversion des fonds en monnaie non canadienne. Vous pourriez ainsi ne pas recevoir le montant que vous avez initialement transféré ou payé et vous serez responsable des Pertes subies, y compris les pertes sur

Arrivée IntelliMC CIBC – Modalités

opérations de change causées par la fluctuation du cours des devises, et de tous les frais imputés par une banque intermédiaire.

- c) En plus des frais applicables énumérés au présent article 16, si le paiement par câble que nous avons envoyé à votre compte bancaire initial est retourné à la Banque CIBC pour quelque raison que ce soit, des frais de paiement par câble retourné vous seront facturés de la façon prévue dans les Ententes et informations relatives au compte de dépôt personnel CIBC. Lorsque les fonds retournés au moyen d'un paiement par câble sont en monnaie non canadienne, vous reconnaissez également que l'article 14 s'appliquera à l'égard de la conversion des fonds en dollars canadiens.
- d) En plus des frais applicables énumérés au présent article 16, si le paiement par câble de fonds à retourner que nous devons envoyer doit être transmis à un compte bancaire autre que votre compte bancaire initial, ou doit par ailleurs être envoyé sous forme de paiement par câble sortant nouvellement créé, dans l'un ou l'autre des cas et pour quelque raison que ce soit, des frais de paiement par câble sortant vous seront facturés, comme il est indiqué dans les Ententes et informations relatives au compte de dépôt personnel CIBC.
- e) Sur demande, si nous choisissons de retourner ou de rembourser des fonds, des transferts ou des paiements que vous avez effectués, vous devez suivre le processus de fermeture de compte prévu dans le Portail sécurisé et nous fournir les documents et les renseignements que nous pouvons exiger, sans quoi le retour ou le remboursement des fonds pourrait échouer ou être retardé.
- f) Nous pourrions également retourner ou rembourser des fonds transférés ou des paiements pour l'une ou l'autre des raisons suivantes :
 - i) le virement de fonds comporte des renseignements inexacts ou incomplets;
 - ii) le montant que nous avons reçu ne correspond pas au montant prévu pour quelque raison que ce soit;
 - iii) le Compte préalable à l'arrivée est fermé et contient des fonds;
 - iv) les fonds reçus ne provenaient pas d'un compte à votre nom;
 - v) plus d'un virement de fonds a été envoyé;
 - vi) vous retirez votre consentement à ce que nous communiquions avec vous par voie électronique avant l'activation de votre Compte préalable à l'arrivée;
 - vii) conformément aux lois applicables, notamment les lois sur le blanchiment d'argent et les sanctions, y compris, sans s'y limiter, les sanctions économiques, financières ou commerciales.
- g) Nous ne sommes pas responsables des Pertes subies en lien avec les virements télégraphiques de fonds que nous vous retournons ou vous remboursons. Vous vous engagez à indemniser la Banque CIBC et à la tenir à couvert de l'ensemble des pertes, dommages, coûts, demandes, réclamations, dépenses, y compris les frais des participants au règlement, et de toutes les autres conséquences que la Banque CIBC pourrait subir ou encourir, autrement qu'en raison de sa propre négligence grossière ou de sa défaillance volontaire, relativement à tout paiement par câble que nous vous retournons ou vous remboursons.
- h) Nous ne sommes pas responsables des Pertes subies découlant de votre incapacité à obtenir toute approbation requise, y compris celles liées à l'immigration, aux études ou au travail.

Partie D : Portail sécurisé

- 17. **Utilisation** : Vous devez utiliser votre adresse courriel, le numéro de téléphone que vous nous avez fourni et votre code de vérification à usage unique pour accéder au Portail sécurisé.
- 18. **Code de vérification usage unique** : Vous acceptez de préserver la confidentialité de votre code de vérification à usage unique; son utilisation vous est exclusivement réservée. Vous ne divulguez votre code de vérification à usage unique à personne (y compris à un membre de votre famille immédiate ou à un ami, à toute banque ou à tout fonctionnaire). Votre code de vérification à usage unique sera valide pendant 10 minutes, après quoi un nouveau code sera nécessaire pour accéder au Portail sécurisé.

19. **Connaissance de l'adresse courriel, du numéro de téléphone, du code de vérification à usage unique :** Si vous soupçonnez que quelqu'un d'autre connaît votre code de vérification à usage unique ou utilise votre adresse courriel ou votre numéro de téléphone, vous devez nous en aviser en téléphonant au 1 902 420-2422 dès que possible (et dans tous les cas dans les 24 heures après avoir appris ou soupçonné cette utilisation ou cette perte présumée) et suivre les instructions qui vous sont données. Si vous soupçonnez que quelqu'un d'autre connaît votre code de vérification à usage unique, vous devez en demander une autre immédiatement. Si vous perdez l'accès au code de vérification à usage unique ou au lien unique vous permettant d'accéder au Portail sécurisé, visitez un centre bancaire CIBC à votre arrivée au Canada pour accéder à votre Compte préalable à l'arrivée.
20. **Responsabilité en cas de Pertes :** Vous êtes responsable de toutes les Pertes découlant de votre propre utilisation de votre adresse courriel, de votre numéro de téléphone et de votre code de vérification à usage unique. Vous êtes également responsable de toutes les Pertes découlant de l'utilisation de votre adresse courriel, de votre numéro de téléphone et de votre code de vérification à usage unique par un tiers. Sans restreindre la portée générale de la première phrase du présent article 20, vous êtes également responsable des Pertes subies si :
- a) vous faites une erreur de saisie lors de l'utilisation du Portail sécurisé;
 - b) une autre personne utilise votre adresse courriel, votre numéro de téléphone ou votre code de vérification à usage unique sans votre consentement, et vos actions (ou votre inaction) contribuent à cette utilisation non autorisée.
21. **Instructions :** Vous reconnaissez que chaque Instruction que vous nous donnez est définitive. Vous acceptez que nous accordions la même valeur à vos Instructions (y compris l'acceptation électronique des présentes Modalités et des autres ententes en ligne) que si vous nous aviez fourni un exemplaire papier. Vous acceptez d'être responsable des opérations effectuées selon vos Instructions ainsi que des Pertes qui pourraient découler de ces opérations. Vous consentez à ce que nous tenions un registre de vos Instructions. En cas de différend, y compris dans le cadre de poursuites judiciaires, notre registre de vos Instructions pourra vous être opposé, à moins que vous n'apportiez une preuve sans équivoque qu'il est erroné ou incomplet.
22. **Adresse courriel :** Un courriel envoyé par Internet n'est pas protégé et pourrait être perdu, intercepté ou modifié. Sauf dans la mesure où une autre entente écrite que vous avez conclue avec la Banque CIBC l'indique, vous convenez que nous ne sommes pas obligés d'accepter les Instructions que vous nous envoyez par courriel ou d'y donner suite. Si vous nous envoyez des renseignements personnels par courriel, nous ne pourrions être tenus responsables en cas de perte ou d'interception, de modification ou d'utilisation malveillante des renseignements par un tiers. Si vous nous envoyez un courriel, vous consentez à ce que nous puissions (à notre seule discrétion) vous répondre par courriel, et vous fournir par courriel des renseignements confidentiels que vous avez demandés; vous acceptez également que nous ne soyons pas tenus responsables si les renseignements que nous vous fournissons par courriel, comme prévu au présent article 22, sont perdus ou interceptés, ou encore modifiés ou utilisés d'une façon malveillante par un tiers.
23. **Utilisation d'un antivirus, d'un anti-logiciel espion et d'un pare-feu; fermeture de session :** L'Appareil électronique que vous utilisez peut être vulnérable aux virus ou aux attaques informatiques, dont l'objectif est de tenter d'intercepter ou de modifier des renseignements, y compris des renseignements de nature délicate, que vous fournissez par l'intermédiaire d'Internet. Pour réduire les risques de dommages, vous devriez prendre toutes les précautions raisonnables, y compris vous assurer que tous les Appareils électroniques que vous utilisez pour accéder au Portail sécurisé sont équipés d'un antivirus, d'un anti-logiciel espion et d'un pare-feu à jour, si de telles mesures de sécurité sont disponibles pour votre Appareil électronique. Afin de prévenir les accès non autorisés, vous devez fermer la session du Portail sécurisé et fermer votre navigateur après utilisation.

Partie E : Transmission électronique

24. Vous acceptez de nous fournir une adresse électronique exacte et fonctionnelle et de nous aviser rapidement de tout changement d'adresse électronique. Vous consentez à recevoir par voie électronique les avis de toute modification des présentes Modalités et des documents d'information connexes. Votre consentement entre en vigueur immédiatement. Il vous incombe de conserver un exemplaire de ces documents électroniques. Vous pouvez annuler votre consentement en tout temps ou nous aviser de tout changement de votre adresse courriel en communiquant avec nous au 1 902 420-2422. Cependant, si vous annulez votre consentement avant que nous ayons activé votre Compte préalable à l'arrivée, les transferts de fonds qui auront été amorcés seront annulés et vos fonds seront retournés. À des fins juridiques, les documents qui vous sont envoyés par voie électronique sont considérés comme des documents écrits qui ont été signés et/ou livrés par nous. Nous ne sommes pas responsables si nous n'arrivons pas à communiquer avec vous en raison d'une adresse de courriel erronée. La modification de votre adresse électronique pourrait entraîner la modification de votre adresse électronique utilisée pour d'autres types de communications que nous vous transmettons.

Partie F : Portail sécurisé

25. **Refus de donner suite à vos Instructions** : Lorsque vous utilisez le Portail sécurisé, vous convenez que nous pouvons refuser de donner suite à une Instruction si nous soupçonnons que l'Instruction en question n'émane pas de vous, est inexacte ou peu claire, n'a pas été correctement autorisée ou a été donnée à des fins illégales ou inappropriées. Nous ne saurions être tenus responsables de refuser d'exécuter une Instruction dans de telles circonstances.
26. **Frais** : Vous reconnaissez que des tiers, y compris les fournisseurs de services Internet et sans-fil, peuvent vous facturer des frais additionnels pour l'accès aux Services au moyen d'un Appareil électronique.
27. **Droits de propriété intellectuelle** : Tous les renseignements et outils que nous offrons en direct, et tous les logiciels et les systèmes que nous utilisons pour fournir les Services ainsi que l'accès au Portail sécurisé et au Site Web, sont exclusifs à nous et nous appartiennent, et sont exclusifs et appartiennent à nos bailleurs de licence, et sont protégés par les lois régissant la propriété intellectuelle. Vous convenez de ne pas vendre, distribuer, ni exploiter de façon commerciale ces renseignements ou outils. De plus, vous vous engagez à les réserver à votre usage personnel. À moins d'indication contraire dans les présentes Modalités, vous vous abstenerez de faire ce qui suit : i) modifier, adapter, traduire, soumettre à l'ingénierie inverse, décompiler ou désassembler tout logiciel ou système que nous utilisons pour offrir les Services de même que l'accès au Portail sécurisé ou au Site Web; ii) copier, reproduire, distribuer, publier, télécharger, afficher ou transmettre le contenu trouvé, accessible ou mis à votre disposition sur le Site Web ou le Portail sécurisé ou par l'intermédiaire des Services de quelque manière ou sous quelque forme que ce soit, ni vous en inspirer ou en dériver d'autres œuvres; iii) vendre ou revendre un tel contenu ou l'utiliser à des fins commerciales; et iv) utiliser des robots, des araignées, des moteurs de recherche Web, un logiciel d'exploration de données ou tout autre outil automatisé ou logiciel de collecte ou d'extraction de données à l'égard d'un tel contenu ou pour recueillir des renseignements du Site Web, du Portail sécurisé ou d'autres utilisateurs des Services. Aucune disposition des présentes Modalités ou du Site Web ne peut être interprétée comme vous donnant un droit, un titre ou un intérêt sur les droits de propriété intellectuelle de la Banque CIBC, ni comme vous accordant une licence, de façon implicite ou autrement.
28. **Accès au portail sécurisé; aucune diffusion en continu de l'information** : Vous convenez de ne pas utiliser le Portail sécurisé, les Services ou notre Site Web à des fins illégales ou inappropriées, ni de prendre des mesures qui pourraient avoir une incidence nuisible sur la sécurité, l'intégrité ou le fonctionnement de nos systèmes, qui pourraient nuire à ceux-ci, les compromettre ou les altérer, ou qui pourraient favoriser un accès non autorisé à nos systèmes. De plus, vous vous engagez à ne pas utiliser le Site Web, le logiciel ou le service d'un tiers pour accéder au Portail sécurisé, aux Services ou à notre Site Web, ou encore à ne pas diffuser en continu ni à rendre autrement accessible l'information que nous publions en ligne. Le Portail sécurisé ne sera accessible que jusqu'à ce que vous ayez ouvert votre nouveau compte CIBC après votre arrivée au Canada, ou au plus tard 12 mois après l'ouverture du Compte préalable à l'arrivée.
29. **Appareil électronique** : Vous reconnaissez qu'en accédant au Portail sécurisé au moyen d'un Appareil électronique qui limite la quantité de contenu que vous pouvez visualiser, il se peut que vous n'ayez pas accès à toutes les caractéristiques et fonctions, ni à tous les renseignements et le contenu disponibles par l'intermédiaire d'autres sites Web, et vous acceptez d'accéder régulièrement au Portail sécurisé par l'intermédiaire d'un Site Web autrement qu'au moyen d'un Appareil électronique, qui ne comporte aucune restriction quant à l'affichage du contenu.

Partie G : Responsabilité, garanties et retrait de l'accès

30. Limitation de responsabilité : Vous comprenez et convenez que nous serons responsables envers vous seulement à l'égard des dommages directs découlant d'une négligence grossière, d'une fraude ou d'une inconduite volontaire de notre part qui est directement reliée à notre exécution de nos obligations en vertu des présentes Modalités et que nous ne serons pas responsables envers vous à l'égard de tous autres dommages. En outre, nous ne pouvons en aucun cas être tenus responsables envers vous d'autres Pertes, notamment toute forme de pertes ou de dommages indirects, accessoires, particuliers ou punitifs, notamment les pertes de profits, de revenus ou d'occasions d'affaires ou d'autres pertes prévisibles ou non, résultant directement ou indirectement des présentes Modalités ou de tout service, y compris les Services que nous vous fournissons, que nous ayons été avisés ou non de la possibilité de tels préjudices ou que nous ayons fait preuve ou non de négligence. Ces restrictions s'appliquent à tout acte ou à toute omission de notre part, de nos dirigeants, de nos administrateurs, de nos mandataires ou de nos fournisseurs, sans égard au fait que cet acte ou cette omission puisse par ailleurs donner lieu à une cause d'action en responsabilité conventionnelle ou délictuelle (y compris la négligence) ou aux termes d'une loi ou d'un autre régime de droit. Dans le présent article 30, on entend par négligence grave une conduite (action ou inaction, verbale ou silencieuse) qui constitue a) un écart marqué et flagrant de la conduite à laquelle on pourrait s'attendre habituellement de la part d'une personne raisonnable et prudente en poste à la CIBC ou b) une action à ce point gratuite et téméraire qu'elle représente un mépris total des conséquences préjudiciables, prévisibles et évitables.

31. Absence de responsabilité dans certains cas : Sous réserve de la loi applicable et nonobstant l'article 30, nous ne pourrions en aucun cas être tenus responsables envers vous de Pertes découlant de ce qui suit :

- i) le défaut de se déconnecter du Portail sécurisé après avoir fini de l'utiliser, peu importe la méthode utilisée pour accéder au Service;
- ii) le défaut de se conformer aux obligations qu'imposent les présentes Modalités;
- iii) le défaut d'utiliser un antivirus, un anti-logiciel espion et un pare-feu à jour sur l'Appareil électronique servant à accéder au Portail sécurisé, si de telles mesures de sécurité existent pour l'Appareil électronique que vous avez utilisé;
- iv) des restrictions imposées ou des mesures prises par un gouvernement;
- v) une situation dans laquelle le Portail sécurisé n'est pas disponible, peu importe la raison, ou dans laquelle il est disponible, mais peut faire l'objet de retards ou d'erreurs; ou
- vi) les circonstances où nous avons indiqué que nous ne serons pas tenus responsables ou que vous serez tenu responsable selon les présentes Modalités.

Ces restrictions s'appliquent à tout acte ou à toute omission de la Banque CIBC et de ses employés, dirigeants, administrateurs, sociétés affiliées, mandataires ou fournisseurs, y compris un acte ou une omission imputable à une négligence d'une telle personne ou entité, et toute Perte découlant d'un tel acte ou d'une telle omission, même si nous avons été mis au fait de la possibilité de dommages, quelle que soit la forme ou le fondement de l'acte, y compris une cause d'action contractuelle, délictuelle (y compris la négligence), législative ou selon tout autre principe de loi.

32. Absence de garantie : Exception faite des engagements explicites pris envers vous par écrit dans le cadre d'une autre entente, nous excluons les garanties et les conditions (y compris les garanties et les conditions verbales, implicites ou prévues par la loi) quant à la nature, à la qualité ou aux caractéristiques du Portail sécurisé, des Services, du Site Web et du Compte préalable à l'arrivée, y compris les garanties et conditions relatives à la valeur marchande, à l'exploitation, à la fiabilité, à la rapidité, à la qualité marchande, à l'adaptation à un usage particulier, au titre, à l'absence de contrefaçon, à la sécurité et à l'exactitude. Nous ne pouvons déclarer ni garantir ce qui suit : i) les Services, le Portail sécurisé ou le Site Web répondront à vos exigences; ii) les Services, le Portail sécurisé ou le Site Web seront exempts d'erreurs ou fonctionneront sans interruption ou de façon continue; iii) votre utilisation des Services, du Portail sécurisé et du Site Web ne comportera aucun retard, aucune difficulté, aucune défaillance, ni aucune incompatibilité; iv) toutes les lacunes des Services, du Portail sécurisé ou du Site Web peuvent être trouvées ou corrigées; et v) le Site Web et toute communication de notre part, transmise par le Site Web ou autrement, sont exempts de virus, de programmes malveillants, de programmes non autorisés, de codes de désactivation ou d'autres éléments nuisibles.

33. **Retrait de l'accès** : Nous pouvons résilier les présentes Modalités ou vous retirer votre droit d'accès au Portail sécurisé ou aux Services, en tout temps et sans préavis; dans un tel cas, les présentes Modalités continueront de s'appliquer relativement à votre accès antérieur. Nous ne saurions être tenus responsables des Pertes ou des désagréments qui pourraient résulter du retrait de votre droit d'accès.

Partie H : Autre

34. **Accès au Site Web à partir d'autres territoires** : Vous reconnaissez et acceptez que vous pouvez accéder au Site Web à partir d'autres territoires à l'extérieur du Canada, mais que certains aspects des Services ou certains renseignements du Site Web pourraient ne pas être mis à votre disposition dans ces territoires. Nous vous offrons uniquement les Services qui sont permis par la loi dans les territoires à partir desquels vous accédez au Site Web ou aux Services, ou autrement. Si vous accédez aux Services ou au Site Web ou que vous les utilisez à l'extérieur du Canada, vous le faites à vos propres risques et vous assumez l'entière responsabilité de vous conformer aux lois locales, provinciales, nationales ou internationales qui régissent un tel accès ou une telle utilisation que vous faites relativement aux Services ou au Site Web.
35. **Protection des renseignements personnels et des données confidentielles** : Vous consentez à la collecte, à l'utilisation et à la communication de vos renseignements personnels de la manière décrite dans la politique de protection des renseignements personnels de la Banque CIBC intitulée Protection des renseignements personnels. Cela comprend la collecte de renseignements vous concernant et leur communication à IRCC et à d'autres parties selon ce qui peut être raisonnablement exigé aux fins suivantes : i) vous donner accès aux Services; ii) répondre aux demandes de renseignements sur les services et aux contestations liées à votre utilisation d'Arrivée Intelli CIBC; iii) vous identifier; iv) vérifier les renseignements que vous fournissez à la Banque CIBC; v) vous protéger et protéger la Banque CIBC contre les erreurs et les activités criminelles; et vi) se conformer aux exigences légales et réglementaires. La Banque CIBC peut communiquer avec vous pour l'une ou l'autre de ces fins par téléphone, télécopieur, message texte ou autre moyen électronique, et par composeur-messager automatique, à tout numéro que vous avez fourni à la Banque CIBC, ou par Internet, courrier postal ou tout autre moyen. La politique en matière de protection des renseignements personnels de la Banque CIBC est accessible dans toutes les succursales ou sur le site www.cibc.com/renseignementspersonnels. Cette politique peut être modifiée, remplacée ou complétée. « Groupe CIBC » désigne la Banque CIBC et ses sociétés associées canadiennes qui offrent des services de dépôt, de prêts, de fonds communs de placement, de négociation de titres, de gestion de portefeuilles, de conseils en placement, de prêts hypothécaires, de cartes de crédit, de fiducie et d'assurance et d'autres produits ou services.
36. **Droit applicable et autres dispositions** : Les présentes Modalités seront régies et interprétées conformément aux lois de la province de l'Ontario et aux lois applicables du Canada, et vous acceptez d'être lié par ces lois et de vous en remettre à la compétence des tribunaux de l'Ontario en cas de litige relativement aux présentes Modalités. Tout jugement que nous obtenons ne saurait influencer sur vos obligations en vertu des présentes Modalités.
37. **Divisibilité** : Si une condition des présentes Modalités est jugée non valide, illégale ou inexécutable par un tribunal d'un territoire compétent, les autres conditions continueront de s'appliquer et resteront pleinement en vigueur.

Partie I : Définitions

38. **Définitions** : Lorsqu'ils sont utilisés dans les présentes Modalités, les termes suivants ont le sens indiqué ci-dessous :

- a) « **Arrivée Intelli CIBC** » désigne le programme associé au Compte préalable à l'arrivée et au Portail sécurisé.
- b) « **Appareil électronique** » désigne tout appareil électronique que nous vous permettons d'utiliser pour accéder au Portail sécurisé, y compris un ordinateur personnel, un téléphone cellulaire, un téléphone, un téléphone intelligent, un objet portable ou un assistant numérique personnel.
- c) « **Pays admissible** » désigne un pays figurant sur la liste des pays admissibles tenue sur le Site Web.
- d) « **y compris** » ou « **notamment** » signifient « y compris, sans s'y limiter ».
- e) « **Instruction** » désigne une instruction qui nous est communiquée après l'accès au Portail sécurisé au moyen du code de vérification à usage unique.
- f) « **IRCC** » désigne Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.
- g) « **Pertes** » désigne l'ensemble des dommages, réclamations, amendes, pénalités, anomalies, pertes, obligations (incluant les règlements et les jugements), coûts et dépenses (incluant les intérêts, frais judiciaires, honoraires et dépenses raisonnables d'avocats, de comptables et d'autres experts et professionnels ou autres frais et dépenses raisonnables découlant de litiges ou d'autres procédures en lien avec une réclamation, un manquement ou un examen), y compris, les pertes ou dommages-intérêts indirects, accessoires, spéciaux, punitifs ou consécutifs, les pertes de profit, les pertes de revenu, les pertes d'occasions d'affaires ou toute autre perte prévisible ou imprévisible découlant directement ou indirectement des présentes Modalités, d'Arrivée Intelli CIBC, du Portail sécurisé, du Site Web ou des Services qui vous sont fournis, que la Banque CIBC ait été avisée ou non de la possibilité de préjudices ou ait fait preuve ou non de négligence.
- h) « **Compte préalable à l'arrivée** » désigne le Compte Intelli CIBC temporaire et sans frais associé à Arrivée Intelli CIBC.
- i) « **Portail sécurisé** » désigne la plateforme en ligne qui vous permet de demander les Services, d'effectuer le paiement par câble unique et de consulter les renseignements après avoir saisi votre code de vérification à usage unique.
- j) « **Services** » désigne tout produit ou service décrit dans les présentes Modalités.
- k) « **Modalités** » désigne les Modalités d'Arrivée Intelli CIBC.
- l) « **nous** », « **notre** » et « **nos** » s'entendent de la Banque CIBC et des sociétés qui lui sont affiliées.
- m) « **Site Web** » désigne tout Site Web exploité par la Banque CIBC ou une société affiliée à la Banque CIBC et par lequel vous vous connectez au Portail sécurisé.
- n) « **vous** » et « **votre** » désignent le client qui utilise les Services.

^{MD} Le logo CIBC est une marque de commerce de la Banque CIBC.

^{MC} Marque de commerce de la